



**Rubrique:** Inscriptions au registre du commerce

**Sous-rubrique:** Mutation

**Date de publication:** SHAB - 23.10.2019

**Numéro de publication:** HR02-1004743671

**Canton:** VD

**Entité de publication:**

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

## Mutation Association Européenne d'Athlétisme, Lausanne

Association Européenne d'Athlétisme

Avenue Louis-Ruchonnet 16

1003 Lausanne

Association Européenne d'Athlétisme, à Lausanne, CHE-110.613.653 (FOSC du 17.10.2019, p. 0/1004739977). Statuts modifiés le 13 avril 2019. Nouveau but: l'association a pour but de servir les membres par la promotion, le développement et la gouvernance de l'athlétisme sous toutes ses formes en Europe (comprenant la course, la marche, les lancers et les sauts, en compétition et hors compétition); encourager la pratique de l'athlétisme à tous les niveaux, par des personnes de tout âge, dans toute l'Europe, dans le cadre de compétitions, épreuves, programmes et activités; organiser, gérer, contrôler et superviser les compétitions internationales en Europe et homologuer les records d'Europe d'athlétisme; protéger l'intégrité de l'athlétisme et de l'association par l'élaboration et la mise en application de normes de conduite et d'éthique, ainsi que par la mise en oeuvre de bonnes pratiques de gouvernance au sein de l'association et la promotion de la bonne gouvernance au sein des membres; protéger les athlètes d'athlétisme intègres en appliquant et faisant appliquer le Code mondial antidopage, notamment par la mise en oeuvre des règlements, programmes et systèmes; encourager et soutenir le développement, l'organisation et le rayonnement de l'athlétisme en Europe via ses membres; faire progresser l'athlétisme par la recherche et le développement continu, notamment par la diffusion d'informations techniques, médicales, logistiques et autres informations inhérentes à l'athlétisme; préserver le droit de chacun de participer à l'athlétisme dans un esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play, et sans aucune discrimination; coopérer avec les entités commerciales et autres organisations afin de protéger et valoriser la propriété intellectuelle de l'association, et notamment dans le cadre d'accords commerciaux, médias, marketing et sponsoring, dans

l'intérêt de l'athlétisme et de l'association; promouvoir et mettre en oeuvre des programmes et pratiques visant à pérenniser l'athlétisme, y compris l'environnement dans lequel l'athlétisme est pratiqué; promouvoir la santé et le bien-être grâce à l'athlétisme; promouvoir l'égalité des sexes à tous les niveaux de l'athlétisme, et notamment au sein de tous les organes de l'association, les officiels de l'association, les collaborateurs de l'association et parmi les membres; encourager les relations amicales et la coopération avec et entre les membres et défendre les droits et intérêts juridiques des membres au sein du cadre de l'IAAF (International Association of Athletics Federations); coopérer avec l'IAAF et les associations continentales, les autres organisations sportives, les organisations publiques et privées, ainsi que les autorités pour promouvoir les intérêts du sport en général, et de l'athlétisme en particulier, dans toute l'Europe (pour but complet cf. statuts).

Registre journalier no 18793 du 18.10.2019

Précédente publication dans la FOSC: no 201, Date: 17.10.2019

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud